



Rapport financier du trésorier A l'assemblée générale du 28 avril 2024

I. Activités de l'Association et perspectives

L'année 2023 a vu la poursuite des efforts entrepris pour assurer l'équilibre financier de notre association. A l'excédent de 14 039€ obtenus en 2022, notre action a dégagé un excédent de 15 856€ au cours de l'exercice 2023. Cette tendance de plusieurs exercices bénéficiaires consécutifs était indispensable pour reconstituer et renforcer les fonds propres de notre association.

On notera la poursuite des actions de la Licra dans l'accomplissement de projets de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, sur le terrain ou en termes d'interventions sur Internet et sur les réseaux sociaux. Pour y parvenir, et accomplir les objectifs contractuels convenus avec ses partenaires financiers, notamment publics, il a été conclu des conventions triennales d'objectifs et de moyens notamment avec les ministères de l'intérieur, avec la DILCRAH et avec la Protection de la jeunesse sous mains de Justice (PJJ). Par ailleurs, l'objectif de notre association est toujours d'attirer des ressources diversifiées de financement. Aussi, afin de faire évoluer notre modèle économique, nous renforçons notre offre de formations adaptées et payantes auprès des entreprises et des institutions et nous continuons de proposer la signature de contrats de coopération.

La Licra a continué d'adapter son mode de fonctionnement et a utilisé les moyens techniques de visioconférences pour organiser les réunions du Bureau Exécutif et le travail des commissions statutaires.

Les universités d'automne ont pu se tenir physiquement au Havre, et notre assemblée générale se tient en présentiel. Ce travail pour partie à distance et pour partie en présentiel, a permis de réunir et de mobiliser les participants, d'initier et de mener à bien des travaux de fond :

- Réalisation de notes pédagogiques questions/réponses pour interventions scolaires,
- Réflexion sur l'impact des évènements internationaux sur l'expression de la haine en ligne liée au racisme, à l'antisémitisme et à l'exclusion,
- Des ressources ont été mobilisées afin de favoriser l'accueil des victimes et améliorer la structure d'accompagnement,
- Mise à jour permanente des supports et d'un guide d'animation pour nos interventions auprès des forces de police et de gendarmerie,
- Poursuite des travaux nécessaires à la mise au point du Campus numérique SAPIO,
- Poursuite des travaux de réflexion sur la différence entre le racisme et l'antisémitisme,
- Réalisation de notes de la Licra laissées à la suite de nos interventions,

- Formations des militants sur les interventions en milieu scolaire ainsi qu'à l'accueil de victimes.
- Développement des actions de formation en entreprises.

Sur le plan européen, la Licra poursuit son travail de collaboration avec d'autres associations européennes et soumissionne en permanence à de nouveaux projets.

Enfin, la Commission Juridique de la Licra a continué à suivre et à formuler des propositions chaque fois qu'elle a estimé nécessaire de le faire tant sur l'actualité législative que sur les projets de texte en préparation.

De ce fait, l'activité de la Licra poursuivie s'est poursuivie, elle a adapté et parfois intensifié ses actions permettant de justifier pleinement le niveau des subventions et mécénats alloués par ses partenaires. La Licra utilise à la fois le travail en présentiel et le télétravail. Ainsi, la continuité d'exploitation de la Licra est assurée.

On notera une action toujours soutenue de demandes de paiements des dommages et intérêts alloués à la Licra dans le cadre des procédures où elle s'est constituée partie civile, ce processus est souvent entravé par l'insolvabilité déclarée ou organisée par les débiteurs.

On notera encore une fois l'indispensable gestion rigoureuse et contrainte de ses finances et de sa trésorerie. Cette préoccupation constante vise à assurer l'équilibre financier et la pérennité de l'association.

Enfin, le niveau de l'inflation et la hausse des coûts internes qui en sont la conséquence, nous obligent à tout mettre en œuvre pour augmenter nos recettes (le taux d'inflation représentant un minimum).

II. Les comptes de la Licra pour l'exercice 2023

a) Le Compte de Résultat (ou Compte de fonctionnement) 2023 en excédent de plus de 15 000€

Il est utile en termes de comparaison de rappeler que l'excédent de 2022 s'élevait à un peu plus de 14 000€.

Le résultat de l'exercice 2023 est positif de plus de 15 800€.

- Les produits globaux de l'association (2 173 970€) sont légèrement supérieurs à ceux de l'exercice 2022 (2 096 402€).
- Les charges de l'association (2 158 113€) ont été autant que possible maîtrisées bien qu'elles soient en sensible augmentation par rapport à celles de l'exercice précédent (2 082 363€).
- Les subventions publiques et privées en augmentation (1 376 441€ en 2023 contre 1 273 181€ en 2022).
- Le niveau des diverses subventions attribuées reste relativement stable. On notera l'importance relative de la DILCRAH 450 000€, destinés à financer les actions de terrain. On notera également la subvention du ministère de l'Education Nationale qui s'élève à 110 000€ y compris celle du ministère de l'enseignement supérieur. Les subventions publiques, restent en l'état actuel du modèle économique, la **principale source de financement de la Licra**.

- Le produit des cotisations perçues (105 983€) est en augmentation par rapport à l'exercice 2022 (88 107€). Une analyse précise section par section des raisons de cette relative hausse est réalisée en interne et doit se concrétiser par une réflexion visant à mobiliser les jeunes par d'autres moyens tenant compte des évolutions technologiques (réseaux sociaux utilisés par les jeunes). Les autres produits (401 767€) essentiellement des dons et produits de mécénats sont en augmentation par rapport à 2022 (253 048€). Pour la première fois cette année, apparaissent des recettes brutes avant commissions provenant d'un financement participatif à concurrence de 104 001€. Il convient de noter que sans ce nouveau produit, l'association n'aurait pas été en mesure d'équilibrer ses comptes au titre du présent exercice. L'importance relative de ces autres produits reste encore trop faible dans les produits d'exploitation de l'Association.
- Il est important de noter, pour une bonne appréciation des comptes, **le poids relatif des reprises (en produit) et dotations (en charge) des fonds dédiés**. Les reprises s'élèvent à 137 000€ en 2023. Il s'agit des sommes qui ont été allouées pour un exercice donné (2022) et qui pour des raisons logistiques ou matérielles n'ont pu être engagées qu'en 2023. Les financements étant spécifiquement attachés à une action déterminée, un suivi rigoureux doit en être assuré.
- Il a été constitué pour 256 500€ de fonds dédiés à la clôture des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

S'agissant des Charges

- L'activité déployée par la Licra a nécessité l'emploi de l'effectif du Siège dont l'effectif s'élève en équivalent à temps plein à 16 à la clôture de l'exercice. Les charges relatives au personnel, charges sociales incluses, s'élèvent à 964 164€ (contre 884 715€ en 2022).
- Cette importance des moyens humains consacrés à notre activité traduit directement la poursuite et l'intensification des engagements pris par la Licra dans le cadre des conventions qui lient l'Association à ses partenaires financiers : DILCRAH, ministère de l'Intérieur, villes, Conseil Régional d'Ile-De-France, Justice et PJJ, Affaires étrangères et Commission européenne, mais aussi de conventions passées avec la LFP et d'autres organismes privés.
- Les « autres achats et charges externes » ont quant à eux été limités en passant de 551 903€ en 2022 à 644 232€ en 2023. Malgré le recours à des services extérieurs (compatibilité et frais liés au site SAPIO et à ses contenus), on notera autant que faire se peut la limitation des frais liés au fonctionnement et à l'animation de notre association : Commissions statutaires, réunion d'animation et de réflexion relatives aux actions, congrès et universités thématiques organisés parfois à distance dans le cadre de l'objet social de la Licra.
- Parmi les autres charges d'exploitation, on notera pour 105 553€ les charges liées à la vie de l'Association : les subventions, aux sections et les autres charges de gestion courante (qui contribuent à la réalisation des objectifs de la Licra)

b) Le bilan (ou Etat du Patrimoine) de la Licra s'élève à un total de 1 434 345€ (contre 1 066 359€ en 2022)

Au passif :

- Les fonds associatifs (fonds propres) sont positifs (226 820€), en raison de l'affectation proposée à la présente assemblée générale de l'excédent de 15 856€ de l'exercice en report à nouveau.
- **Les fonds dédiés sur subventions s'élèvent à 256 500€ contre 157 000€ à la clôture de l'exercice précédent.**
- Les dettes (à moins d'un an) qui comprennent les dettes dues aux fournisseurs (y compris les rétrocessions aux sections) ainsi que les dettes sociales (charges trimestrielles) pour 550 557€. Par comparaison les dettes s'élevaient à 315 441€ au 31 décembre 2022.

A l'actif, on enregistre :

- Le volume des immobilisations en valeurs nettes qui se situait à 22 180€ au 31 décembre 2022, s'élève à 16 485€ à la fin de l'exercice.
- Le montant des actifs non immobilisés s'élève à 1 417 861€ contre 1 044 179€ en 2022. Il figure dans ces sommes les condamnations allouées en dommages et intérêts au profit de la Licra (390 469€) qui, dans un souci de prudence, font l'objet pour la totalité du montant d'une provision pour risques de non-recouvrement.
- Au 31 décembre 2023 figurent les disponibilités bancaires à hauteur de 853 941€. Au 31 décembre 2022 ce montant s'élève à 450 161€.

Il convient de rappeler et de souligner les difficultés périodiques devant lesquelles se retrouve notre association. En effet, le rythme d'encaissement de nos subventions ne permet de faire face que très difficilement aux engagements mensuels de la Licra qui doit attendre le paiement parfois plus tardif encore que les années précédentes, des montants qui lui sont alloués.

III. Approbation des comptes, Affectation du résultat

Le bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2023 présente un total de 1 434 345€. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste affiche un total de produits de 2 157 496€.

Ce compte de résultat dégage un excédent de 15 856€.

Après lecture des rapports des commissaires aux comptes, il vous sera demandé d'approuver les comptes qui vous sont présentés.

Le résultat de l'exercice est un excédent de fonctionnement qui s'élève à 15 856€. Il vous est demandé d'affecter ce montant en report à nouveau.

Après cette affectation, ce dernier sera débiteur de 89 937€.

IV. Bénévolat

En préambule, il est rappelé qu'aucun des mandataires sociaux de l'Association, président, premier vice-président, secrétaire général, trésorier n'ont perçu de rémunérations de la part de l'association.

Le bénévolat au 31 décembre 2023 a été estimé et a été valorisé à 6 532 018€ selon un inventaire comparable à celui retenu au titre de l'exercice 2022 (6 908 305€).

Précisions sur la méthode retenue :

Nous avons repris la méthode du « coût de remplacement » (rémunération de référence des bénévoles). Selon la qualification et l'origine professionnelle des membres du Bureau Exécutif et du Conseil Fédéral qui peuvent aussi assurer la présidence des commissions statutaires de la Licra, il a été pris le parti de retenir deux taux horaires de 46€ et de 60€. Les références et décomptes des temps figurent de manière détaillée dans l'annexe détaillée aux comptes sociaux. Le bénévolat inscrit au compte de résultats de notre association, sous l'observation d'incertitude formulée sur les 3 140 110€ attachés au militantisme de terrain, est donc valorisé globalement à 6 532 018€.

Il a été estimé des temps de réunions et un nombre annuel de réunion selon leur nature dont la synthèse est exposée dans le tableau suivant :

	Estimation du nombre d'heures	Valorisation du bénévolat
Bureau Exécutif	29244	1 754628
Conseil Fédéral	7 498	477 180
Total	36 742	2 231 808

Pour l'année 2023, et sur la base de méthodes de calcul identiques, le bénévolat global de la Licra pour le travail de veille, d'identification et de prévention (Gouvernance, Bureaux Exécutifs, travaux des Commissions statutaires, Conseils Fédéraux, séminaires, congrès et Universités thématiques). Cette somme de 2 231 808€ est estimée de manière précise et vérifiable.

Il convient d'ajouter à ce chiffrage la valorisation du temps consacré par les avocats bénévoles de la Licra au suivi, préparation et temps d'audience sur les procédures engagées pour le compte de la Licra, et à leur participation aux travaux des différentes commissions juridiques. Il est valorisé à 1 160 100€. Cette somme est estimée de manière précise et vérifiable.

S'ajoute à ces valeurs, le temps consacré (68 893 heures estimées) par les bénévoles de notre association aux diverses actions engagées sur le terrain au travers de nos sections, lesquelles sont valorisées à 3 140 110€. Ces dernières évaluations, comme évoqué dans le rapport 2022, ont fait l'objet d'un travail de recensement de quantification, d'uniformisation et de méthode. Afin de répondre au mieux au suivi et à la traçabilité du travail de terrain effectué par les militants de la Licra.

En définitive, le bénévolat valorisable de la Licra s'élève à plus de six millions et demi d'euros venant souligner le poids de la valeur économique réelle de l'association qui **s'ajoute à la seule comptabilisation des produits et contributions pécuniaires qu'elle perçoit.**

V. Organes de contrôles, Situation des mandats

La société d'expertise comptable Audit & Analyse a assuré, pour l'exercice 2023 comme pour les années précédentes, une mission de révision et de présentation des comptes de la Licra.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette collaboration.

La société Finantis a assuré pour l'exercice 2023 la fonction du commissariat aux comptes de l'association, confiée à MM. Yves-Alain ACH et Fabien GHRENASSIA. Il vous sera rendu compte de leur mission de certification des comptes.

Le secrétaire général et le trésorier ont été nommés par le président Mario STASI. Le président de l'association a vu son mandat renouvelé par le Congrès qui s'est réunie en 2022.

Le mandat de trésorier national de la Licra a été confié à Jacques ZAKS qui a succédé à Dominique Morel.

Le secrétaire général de la Licra est Ari Sebag. Le secrétaire général, assisté des trésoriers nationaux, assure la responsabilité budgétaire, financière et de gestion de l'association, décidant, avec le président, l'ordonnancement des dépenses dont le paiement est opéré par les trésoriers qui approuvent également les devis et contrats de prestations les plus importants. Ces derniers supervisent l'établissement des états budgétaires, financiers et analytiques décrivant l'activité de la Licra et veillent à l'équilibre des finances, des comptes et de la trésorerie de l'association.

La Licra publie ses comptes, certifiés par ses commissaires aux comptes. Elle figure parmi les associations transparentes en termes de gestion. Elle œuvre au perfectionnement de son système d'information (modernisation de la gestion économique et financière de l'association et du suivi des obligations sociales. Ce système d'information décrit précisément l'activité de l'association, notamment dans ses relations avec ses partenaires financiers, publics et privés.

L'Association a fait évoluer cette année, la rédaction et le contenu de l'annexe comptable afin que celle-ci soit conforme à la réglementation comptable applicable aux associations faisant appel à la générosité publique.

Pour la présentation des missions sociales de la Licra, il convient de se rapporter au Rapport d'Activité 2023 de la Licra, disponible et accessible sur le site de la Licra www.licra.org



Jacques Zaks
Trésorier national